

Déclaration de Cotonou

III^e Conférence ministérielle sur la Culture Cotonou (Bénin), 15 juin 2001

(Extrait)



9. Nous inscrivons résolument notre démarche dans le cadre de toutes les initiatives sur le sujet, notamment au sein de l'UNESCO dont nous soulignons le rôle privilégié en matière de diversité culturelle.

Nous nous engageons à promouvoir nos positions sur la diversité culturelle au sein des divers forums internationaux.

Nous estimons que, dans les conditions actuelles, la façon de préserver la diversité culturelle demeure de s'abstenir de prendre des engagements de libéralisation en matière de biens et services culturels, notamment dans le cadre de négociations d'accords internationaux de commerce, comme à l'OMC.

Nous convenons que la Francophonie doit aussi appuyer le principe d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle. Cet instrument international consacrerait la légitimité des Etats et gouvernements à maintenir, établir et développer les politiques de soutien à la diversité culturelle.

Nous encourageons toutes les initiatives de concertation et d'action commune entre les organes représentatifs des grandes aires linguistiques et des Etats et gouvernements convaincus de l'importance de cette cause.